

**Présents** : Francis, président de l'association, Jérémie, Romuald, Mathilde, Lou, Léa, Mélanie, Florine, Tiphaine, Lisa, Blandine, Lucie, Océane, Adrien et Jules pour le **pôle animation**, Jean-Armand, Kevin, Anne Laure pour le **pôle direction des séjours**, Ariane, Caline, Théo pour le **pôle TopZ**, Caroline, Capucine, Harouna, Esther, **G15**, Olivier, Myriam, Armelle, Marie-Christine, Michel V., Marie T., Nathalie B., Pascal, Michel R., Alain, Christiane et Florence pour le **pôle Z** et Maëlle qui comme l'année dernière a suivi les débats... si j'ai oublié quelqu'un, merci de l'ajouter à la liste

## Séance de 16h00 à 19h00 – Ordre du jour

- Présentation du bilan de l'année (travaux)
- Présentation du bilan des séjours de l'été
- Thèmes proposés à l'AG : 1. *la place des jeunes* (G15, TopZ et projet de Kevin), 2. *activités et orientations nouvelles* (la place des photos, pendant et après les séjours...), 3. *l'encadrement* (recrutement des animateurs, indemnités et revalorisation...). Chacun de ces thèmes a été abordé en petits groupes sur un point particulier avant délibération et résolution.

### Bilan de fonctionnement du centre

---

- Frais de fonctionnement annuels : 23.000 €
- Investissements réalisés en 2009 : 15.000 € - ouvertures et escalier « côté jardin », robot pour la cuisine,...
- Entretien et réparation : 5.000 € - alarme incendie, plomberie, électricité chambre froide

### Bilan de l'été 2009

---

Les séjours de l'été ont fonctionné à plein sur l'été 2009, avec 3 équipes de direction.

- Budget de fonctionnement pour l'été :

CA : .....	185.000 €
Alimentation : .....	33.000 €, soit 18% du budget
Indemnités animateurs et directeurs : .....	28.000 €, soit 15% du budget
Matériel pédagogique : .....	4.000 €
Publicité et administratif : .....	2.000 €
- Le TDV a accueilli 529 enfants dont 10% envoyés par le Secours populaire, 25% par le biais d'internet, 40% à peine de l'externat Sainte-Marie. Pour une part importante (245 enfants), on ne connaît pas l'origine des inscriptions.
- 27 jeunes au participé au projet TopZ, vaisselle et/ou chantier
- 7 nouveaux Z nous ont rejoints cette année.

### La place des jeunes...

---

## G15

- Le projet G15 n'est pas ressenti comme une année spécifique ou fondamentalement différente.
- La particularité du défi n'est plus propre aux G15, il y a aussi des défis XL
- Ces défis sont construits sur des dynamiques différentes pour les XL et les G15 ; défis physiques plus personnels pour les XL, projets à construire ensemble et pour les autres pour les G15 (la notion du « vivre ensemble » est prépondérante).
- La frontière entre XL et G15 s'estompe quelques fois, équilibre des groupes selon le nombre, la maturité ou la motivation...
- Peut-on proposer plus de responsabilités pour aller vers plus d'autonomie, notamment dans la gestion de la vie quotidienne (douches, repas, ...) ? Comment se détermine le type des responsabilités ? Qui les assume ? certains, l'ensemble du groupe ? Quelle régulation ? Comment veiller à ce que ces responsabilités accrues ne se transforment pas en contrainte pour des jeunes qui viennent « consommer » des vacances ?
- Une équipe d'animation plus restreinte peut-elle favoriser la prise de plus de responsabilités de la part des jeunes ?

Il apparaît souhaitable de conserver un rythme propre qui permette au groupe, animateurs et jeunes, de définir son propre projet.

## Le « nouveau » projet TopZ – petit bilan et orientations

- Le projet de départ prévoyait un fonctionnement en équipe de 7 jeunes autour des tâches de vaisselle et ménage. L'articulation des effectifs TopZ et Z a permis d'accueillir des jeunes dans d'autres tâches, en suppléance de Z (lingerie au 1<sup>er</sup> séjour) ou sur d'autres projets (bricolage et jardinage) du fait de la disponibilité de Z pour les encadrer (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séjours).  
OK pour l'effectif de 7 pour les tâches dédiées TopZ, pas moins mais pas plus.
- Veiller à l'équilibre et à la répartition des tâches pour ne pas susciter manques ou frustrations (être seul sur une tâche)
- Veiller à ce le groupe ait un temps de respiration **ensemble** (notamment s'il y a des TopZ en chantier, lingerie ou cuisine)
- On conserve l'orientation prise l'année dernière pour ce qui touche à l'animation : les TopZ, comme les Z, peuvent intervenir dans les activités du matin, dans la préparation ou la participation ponctuelle à des activités festives (dramatisations, rôle à tenir dans les grands jeux, repas festifs, temps des danses, etc, à la demande des équipes d'animation et en concertation avec la direction, la priorité étant toujours donnée à la tâche). Ils peuvent aussi construire des temps d'animation autour de leurs tâches (animation du petit déjeuner, ...)
- Ménager des temps « ensemble » pour tout le collectif d'encadrement (?)

Le projet est reconduit sur une base de 7 jeunes pour les tâches de vaisselle et ménage. Cet effectif peut être aménagé tout en veillant à ne pas introduire de disparité entre les séjours.

Petite remarque : il faut savoir qu'il y a un grand écart entre les disponibilités TopZ et Z, les demandes arrivant très tôt pour les premiers et les seconds se positionnant parfois très tardivement (impératifs professionnels ou familiaux) et que, il a été convenu de laisser la priorité aux Z sur les postes de lingerie ou cuisine.

## Le projet « Jeunes » de Kévin

L'objectif serait d'ouvrir le centre à un « autre » projet que celui des séjours d'été, afin de profiter du centre et de l'association pour une proposition élargie à un public différent sur une autre période.

- Quel public ? L'orientation a été prise de cibler plus sur des critères sociaux que sur le handicap qui peut nécessiter des aménagements particuliers (immobilier, mobilier, personnel). Accueil d'un groupe à effectif restreint (quel nombre ?).
- Quel encadrement ? Étant entendu que ce genre de projet nécessite une préparation plus lourde en amont...
- Quel projet ? Pas de visée éducative, il s'agit avant tout de faire profiter d'une structure et de compétences pour des vacances...

Mise en place d'une commission pilotée par Kévin pour réfléchir et mettre en place une proposition (cahier des charges). Comment intégrer cette proposition dans le projet de l'association ? Quelle rentabilité attendue ?

Question ? Je n'ai pas noté les volontaires pour la commission... Comment Kévin va-t-il prendre les contacts ?...

## Activités et orientations nouvelles

---

### Activité vidéo

Il y a eu diverses expériences d'utilisation de la vidéo pendant les séjours de l'été liées à aux compétences (et équipements) des animateurs.

- Difficulté à gérer comme activité du matin à cause du « papillonnage » des enfants
- Utilisation de la vidéo dans des projets G15 (lip dub) ou dans un projet collectif (animation proposée à tout le grand groupe – journée Incroyables talents du 1<sup>er</sup> séjour) : ce type d'activité permet de valoriser (ou de se valoriser) autrement dans le groupe.
- Investissement en matériel (caméras, pieds) - estimation : 2.000 €

L'activité Vidéo sera développée durant les séjours. **Mais** il n'y a pas d'annonce faite en ce sens pour garder le « mystère » de ce que seront ces vacances pour les enfants. Cette activité suppose un investissement qui devra être rentabilisé par les animateurs (formation) et par le développement de l'activité durant les séjours (la direction doit impulser pour que les animateurs s'approprient cette activité – et rentabilisent les investissements !!!)

### Feu d'artifice au village

Mon attention a semble-t-il fléchi à ce moment... merci de compléter et corriger...

- Il semble difficile de décliner une invitation ; le centre de vacances doit favoriser les liens avec le village...
- Assurer une présence encadrée – demander à la mairie de délimiter un périmètre pour le TdV

## Photos...

Quel usage ? Comment réglementer ?

Suite à l'expérience vécue sur le premier séjour (notamment lors de la fête du vendredi soir), la prise de photos autres que par la personne désignée, a été interdite sur les séjours suivants. L'interdiction a été assouplie ponctuellement (photo souvenir du dernier jour, par exemple). Doit-on maintenir cette interdiction stricte ?

- Maintenir un intervenant « photo » sur chaque séjour
- Responsabiliser les animateurs : lorsqu'on photographie on s'exclut de l'activité
- Utilisation ponctuelle et encadrée (camping, photo souvenir)
- Gérer l'utilisation des appareils photos comme les téléphones (dans les activités mais aussi dans les chambres...)
- Diffusion des photos (et vidéo) sur internet (Facebook, YouTube...)

L'interdiction est maintenue conformément à ce qui c'est pratiqué sur la fin de l'été. L'interdiction n'exclut pas la transgression. La façon dont on gère cette transgression relève de la responsabilité du directeur. (Responsabilité pénale de l'organisateur en cas de plainte).

## Colo écolo

Il y a vraiment eu un gros déficit d'attention de ma part...

Le projet porte sur 3 niveaux :

- Travaux d'investissement à réaliser sur la maison (isolation, solaire, ...)
- Sensibilisation avec des comportements à mettre en œuvre pour une gestion écologique : tri sélectif, consommations d'eau et d'électricité. La sensibilisation mise en place par Kévin lors du 1<sup>er</sup> séjour 2008 sur la consommation en eau (douches notamment) avait généré une économie de 40% par rapport aux autres séjours où aucune démarche n'avait été mise en place.
- Pédagogie : « culture écologique » à transmettre aux enfants par le biais de ces gestes ou d'activité (jardinage, recyclage, etc)

Mise en place d'une commission pilotée par Michel V. avec Alain R. et Jean-Armand.

Question idem que pour la 1<sup>ère</sup> commission : comment s'établissent les contacts entre les personnes intéressées et Michel V. ?

## Camping

Ce point est passé à la trappe..., je ne sais pas (plus) s'il y avait une raison particulière....

### Rémunération

---

Les animateurs perçoivent une indemnité différenciée selon la qualification et de l'ancienneté. Les aide-animateurs (sans formation) reçoivent une gratification.

La révision de la grille des indemnités s'articule autour de 3 options :

- Égalité d'indemnités quelle que soit le profil de l'animateur (diplôme, ancienneté, mérite ou compétences,...) ; égalité de fonctionnement dans l'équipe qu'on soit animateur (très) diplômé ou aide-animateur.
- Revalorisation globale de la grille : la masse salariale représente actuellement 15% du budget, l'idée est de faire profiter un peu plus les animateurs du CA dégagé
- Réduction des disparités en réévaluant les indemnités les plus basses ; il est normal que l'effort financier consenti pour le BAFA soit pris en compte

À cette question de la rémunération, s'ajoute plusieurs interrogations concernant le statut (salarié ou non) et la couverture en cas d'accident.

Le statut actuel est celui d'animateur-bénévole : pas de cotisation à la retraite et pas de fiche de salaire (l'Association peut délivrer une attestation). Il est également souscrit une assurance qui couvre les bénéficiaires (animateurs ou TopZ de +16 ans).

- L'Assemblée est favorable à un réexamen de la grille pour niveler les indemnités

Mise en place d'une commission pilotée par Michel R. avec Jean-Armand pour travailler à une nouvelle grille selon l'orientation souhaitée et revoir la couverture d'assurance.

Lyon, le 20-oct.-09